

---

# **Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

Distr.: Limitée  
8 juillet 2004

Français  
Original: Anglais

---

Première session  
Vienne, 28 juin-9 juillet 2004

## **Projet d'ordre du jour provisoire et proposition d'organisation des travaux de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

### **Ordre du jour provisoire**

1. Questions d'organisation:
  - a) Ouverture de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
  - d) Participation d'observateurs;
  - e) Adoption du rapport du Bureau concernant les pouvoirs.
2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée:
  - a) Examen de l'adaptation fondamentale de la législation nationale à la Convention;
  - b) Début de l'examen de la législation sur l'incrimination et des difficultés rencontrées dans l'application de la Convention, conformément au paragraphe 2 de son article 34;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et développement de l'assistance technique pour surmonter les difficultés identifiées dans l'application de la Convention.



3. Examen de l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée:
  - a) Examen de l'adaptation fondamentale de la législation nationale au Protocole relatif à la traite des personnes;
  - b) Début de l'examen de la législation sur l'incrimination et des difficultés rencontrées dans l'application de l'article 5 du Protocole relatif à la traite des personnes;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et développement de l'assistance technique pour surmonter les difficultés identifiées dans l'application du Protocole relatif à la traite des personnes;
  - d) Échange de vues et d'expérience en matière de protection des victimes et de mesures de prévention, tirées essentiellement de l'application des articles 6 et 9 du Protocole relatif à la traite des personnes, y compris les mesures de sensibilisation.
4. Examen de l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée:
  - a) Examen de l'adaptation fondamentale de la législation nationale au Protocole relatif aux migrants;
  - b) Début de l'examen de la législation sur l'incrimination et des difficultés rencontrées dans l'application de l'article 6 du Protocole relatif aux migrants;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et développement de l'assistance technique pour surmonter les difficultés identifiées dans l'application du Protocole relatif aux migrants;
  - d) Échange de vues et d'expérience tirées de l'application des articles 15 et 16 du Protocole relatif aux migrants.
5. Assistance technique.
6. Examen des mécanismes permettant d'atteindre les objectifs de la Conférence des Parties, conformément aux paragraphes 3 à 5 de l'article 32 de la Convention.
7. Examen des prescriptions en matière de notification, conformément aux articles pertinents de la Convention (art. 5, par. 3; art. 6, par. 2 d); art. 13, par. 5; art. 16, par. 5 a); art. 18, par. 13 et 14; et art. 31, par. 6) et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air (art. 8).
8. Autres questions.
9. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence des Parties.
10. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session.

## Annexe

**Proposition d'organisation des travaux de la deuxième session de la  
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies  
contre la criminalité transnationale organisée, prévue  
à Vienne du 22 août au 2 septembre 2005**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou sujet</i>
Lundi 22 août	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	1 a)	Ouverture de la deuxième session de la Conférence des Parties
		1 b)	Élection du Bureau
		1 c)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
		1 d)	Participation d'observateurs
		1 e)	Adoption du rapport du Bureau concernant les pouvoirs
Mardi 23 août- mercredi 24 août	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	2	Examen de l'application de la Convention
Jeudi 25 août- vendredi 26 août	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	3	Examen de l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
Lundi 29 août- mardi 30 août	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	4	Examen de l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air
Mercredi 31 août	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	5	Assistance technique
Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	6	Examen des mécanismes permettant d'atteindre les objectifs de la Conférence des Parties, conformément aux paragraphes 3 à 5 de l'article 32 de la Convention
		7	Examen des prescriptions en matière de notification, conformément aux articles pertinents de la Convention et du Protocole relatif aux migrants
Vendredi 2 septembre	10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	8	Autres questions
		9	Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence des Parties
		10	Examen et adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session